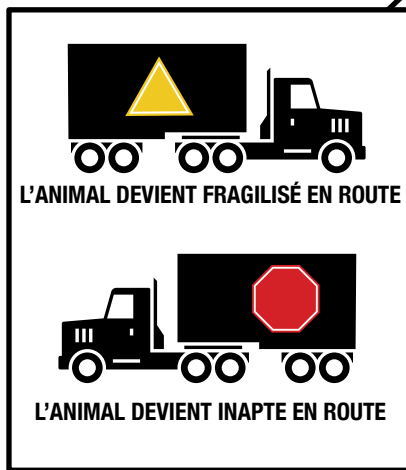


# ÉVALUEZ LES ANIMAUX AVANT LEUR TRANSPORT



L'animal doit être isolé au cours du transport, chargé seul, sans avoir à utiliser de rampes à l'intérieur du véhicule. Des mesures doivent être prises pour prévenir les souffrances inutiles, et l'animal ne doit pas se rendre à un centre de rassemblement.

Sous recommandation d'un vétérinaire et pour recevoir des soins vétérinaires



NON



OUI



Le tuer sans cruauté dans le camion ou le transporter directement au lieu le plus proche où il peut recevoir des soins ou être tué sans cruauté.

Le transporter directement au lieu le plus proche où il peut recevoir des soins ou être tué sans cruauté.

Pour ces animaux, le lieu le plus proche peut être un centre de rassemblement.

Pour plus de renseignements sur le transport sans cruauté et le bien-être des animaux, consultez le site [inspection.gc.ca/sanscruaute](https://inspection.gc.ca/sanscruaute).



Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

Canada